

(N^o 76.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1876.

**Rapport de la Commission de la Justice, chargée
d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Budget
du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1875,
des crédits supplémentaires s'élevant à concu-
rence de 191,400 francs.**

(Voir les N^{os} 141 et 152 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le baron d'ANETHAN, Président, E. DOLEZ, DEWANDRE et VAN
OVERLOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre des Représentants a adopté sans observations, dans sa séance du 10 de ce mois, le Projet de Loi qui a pour objet de mettre le Département de la Justice à même de pourvoir : 1^o au payement de diverses dépenses appartenant à l'exercice 1875 et pour lesquelles les crédits alloués par la Loi du Budget ont été insuffisants; 2^o aux dépenses nouvelles créées par les Lois du 9 mars 1876, *Moniteur* n^o 72, et 3^o à diverses dépenses se rapportant à des exercices clos.

Votre Commission de la Justice, considérant que ces dépenses, s'élevant à 191,400 francs, sont parfaitement justifiées, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,
I. VAN OVERLOOP.

Le Président,
Baron D'ANETHAN.